

APPEL A PROJET
Soutien au mouvement
para-sportif 2025





La France a accueilli en 2024 ses premiers Jeux Paralympiques d'été, une belle opportunité de mettre en lumière la pratique para sportive. Selon « France Paralympique », 12 millions de Français, soit 1 sur 6, vivent avec un handicap. Si certains handicaps sont visibles, la majorité ne l'est pas. De plus, 47 % des personnes concernées ne pratiquent aucune activité physique ou sportive.

Pourtant, 80 % reconnaissent les bienfaits du sport : sociabilisation, santé mentale et physique, connaissance de soi, détente, rapport au corps et dépassement. Cependant, de nombreux obstacles limitent encore l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Créer un environnement favorable est essentiel. Pour y contribuer, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lance un appel à projet pour soutenir le para sport.

Objectif

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire vise à attirer des personnes en situation de handicap vers la pratique d'une activité physique et/ou sportive régulière. Elle soutiendra les projets suivants :

- Organisation d'une manifestation para-sportive sur le territoire
- Organisation d'une action de sensibilisation et de promotion du Para sport (pour les clubs présentant déjà une section handisport)
- Création d'une section handisport au sein d'une association sportive du territoire

Conditions

Le projet devra impérativement :

- être engagé au cours de la saison 2025/2026
- s'inscrire dans une logique de pérennisation et de pratique régulière
- mobiliser une triple compétence : sportive, sanitaire et sociale
- mettre en adéquation des moyens humains et matériels avec les objectifs du projet et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité...
- utiliser des outils de suivi et d'évaluation en impliquant les participants (fiche d'évaluation à retourner avec le dossier de candidature)
- l'aide attribuée par l'Agglomération doit impérativement accompagnée des charges de fonctionnement. Aucun projet d'investissement (achat de matériel) ne sera retenu en 2025
- être complet, correctement rempli (chaque champ doit être renseigné et détaillé) et retourné dans les délais impartis accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association.

AIDES ATTRIBUÉES

- 2 000 € pour le soutien à l'organisation d'une manifestation parasportive sur le territoire.
- 1 000 € pour la valorisation d'une action de sensibilisation et de promotion du para-sport sur le territoire.
- **5 000** € pour la création d'une section handisport au sein d'une association sportive du territoire.

Un dossier par thématique sera retenu. Les aides attribuées seront versées en fin d'année 2025.

Qui peut répondre?

Toutes associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère en charge des Sports.

Seuls les organismes dont le siège social est implanté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projet.

Comment répondre?

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.saumurvaldeloire.fr

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées puis retourné avant le 1er septembre 2025

par voie postale:

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Direction des politiques sportives 11 rue du Maréchal-Leclerc 49408 saumur Cedex



OU par courriel:

politiquessportives@saumurvaldeloire.fr

en indiquant en objet : Projet SOUTIEN MVT PARA SPORTIF - Nom de la structure

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.

Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par les membres de la commission des Politiques Sportives et une décision vous sera communiquée par voie postale.



